

Conseil communautaire du 7 septembre 2021 à 20h00 à CHESSY-LES-PRES – Compte-rendu

Date de la convocation : 11 août 2021

Présents : Thierry LORNE, Martine MARTINOT, Patrick LECONTE, Maryse DOSIERES, François DELCHER, Christian LANGARD, Roland MASSART, Florent HURPEAU, Roselyne HUGOT, Anne-Sophie CAILLAT, Jean-Paul BOSSUAT, Chantal MARQUAIS, Dominique FOUTRIER, José SMOLINSKA, Christophe LOUAULT, Roger BATAILLE, Françoise GAUTHIER-PRESTAT, Jacky VIOIX, Jean-Michel HUPFER, Didier HENAUT, Sylvie MERIO-TANNEAU, Bruno VIAL, Pascal BOUGAULT, Bernard ANXIONNAZ, Eric PETIT, Jérôme COQUILLE, Anne DHALLUIN, Jean-Louis MILLARD, Alain GUILLOT, Cyril THOUREY, Pierre POILVE, Daniel BLANC, Gilles DE COCKBORNE, Didier COQUET, Sylviane VILLIN, Denis PELLETIER, Yves MARTIN formant la majorité des membres en exercice, soit 36 membres sur 60.

Représentés : Christian COLLOT POUVOIR donné à Thierry LORNE, Joël MOUTON POUVOIR donné à Roland MASSART, Bertrand YOT POUVOIR donné à Florent HURPEAU, Marie-José LARCHER POUVOIR donné à Roselyne HUGOT, Christian DE BRUIN POUVOIR donné à Jean-Paul BOSSUAT, Joël TRECARTES POUVOIR donné à Roger BATAILLE, Christine VAILLANT POUVOIR donné à Françoise GAUTHIER-PRESTAT, Daniel HOUARD POUVOIR donné à Jean-Michel HUPFER, Julien MIMEY POUVOIR donné à Cyril THOUREY.

Absents/Excusés : Patrice NOSLEY, Laurent GOGUILLON, Ludovic BAYON, Arnaud STECHER, Gabriel MICHAUT, Aurore VIDAL, Isabelle DICKIE, Dominique LHOMME, Michel ADOLPHE, Alain LIEUTIER, Régis DELBROUCQ, Xavier JAY, Matthieu BANCERON, Jean-Baptiste LAUREY, Jérôme PERRIN.

Secrétaire de séance : Didier HENAUT.

En exercice : 60
Présents : 36
Représentés : 09
Votants : 45
Absents : 15

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 1^{ER} JUIN 2021

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le compte-rendu du conseil communautaire du 1^{er} juin 2021.

ANNEXE MAISON FRANCE SERVICES ERVY-LE-CHATEL

Monsieur le Président rappelle l'ouverture, en date du 1^{er} février 2021, de la Maison France Services au 19 rue des Roises à Chaource.

Les nouveaux locaux du siège communautaire situés au 5 Bd des Grands Fossés à Ervy-le-Châtel sont ouverts depuis le 1^{er} juillet dernier. Ils permettent désormais de mettre en place, au rez-de-chaussée, l'annexe France Services. Celle-ci ouvrira ses portes le vendredi 1^{er} octobre 2021.

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 26 août 2021,

Monsieur le Président propose, dans un premier temps, deux jours d'ouverture hebdomadaire, les mardis et vendredis de 9h15 à 12h15 et de 13h30 à 15h30.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE la création d'une annexe France Services à Ervy-le-Châtel.

VALIDE l'ouverture de la structure à compter du 1^{er} octobre 2021, ainsi que les plages horaires les mardis et vendredis de 9h15 à 12h15 et de 13h30 à 15h30.

AUTORISE le Président, après avis du Bureau, à modifier les plages d'ouverture de cette structure si nécessaire et d'en assurer la bonne gestion.

RECRUTEMENT MAISON FRANCE SERVICES

Le Président propose à l'assemblée la création d'un emploi permanent d'agent d'accueil et d'accompagnement dans la structure France services à Ervy-le-Châtel, à temps non complet, à raison de 12 heures hebdomadaires, soit 12/35^e.

Pour en permettre l'exercice, cet emploi pourra correspondre aux grades suivants :

- Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe
- Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe
- Adjoint administratif

L'agent recruté aura pour fonction d'accueillir le public : le renseigner, l'accompagner dans ses démarches, gérer le planning des rendez-vous, se former et s'informer et de faire vivre le point d'accueil : animer, établir des suivis statistiques, faire le reporting de l'activité, entretenir le partenariat avec les référents métiers des partenaires du socle, etc... Des missions secondaires peuvent également être confiées en fonctions des besoins de la collectivité (conformément à la fiche de poste jointe en annexe, établie en fonction du besoin de la collectivité).

Le traitement sera calculé par référence à la grille indiciaire de rémunération du grade concerné, en fonction de la situation statutaire de l'intéressé.

Si le postulant est contractuel, le traitement sera calculé par référence à ladite grille indiciaire, selon son expérience et son niveau de qualification.

Vu l'article 3-3/3° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de créer un emploi permanent à temps non complet à raison de 12 heures hebdomadaires (soit 12/35^e), pour une durée maximale de trois ans, renouvelable par reconduction dans la limite d'une durée maximale de six ans.

PRECISE que la rémunération sera fixée en fonction des conditions ci-dessus définies ;

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales sont inscrits au budget ;

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DE L'ARMANÇON – MODIFICATION N°2 D'UN DELEGUE

VU la délibération de la Communauté de Communes n° 2020-34 du 9 juillet 2020 portant désignation des délégués au Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Armançon (SMBVA),

VU la délibération de la Communauté de Communes n° 2020-68 du 30 septembre 2020 relative à la modification d'un délégué au SMBVA,

Considérant la démission de Madame Sylvie FRANCOIS du Conseil Municipal de Davrey,

Considérant le souhait de Monsieur Christian LANGARD, maire de la commune de Bernon, de représenter la communauté de communes au SMBVA en tant que délégué des collègues GEMAPI et Animation, ainsi que délégué GEMAPI et Animation au Comité Syndical.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DESIGNE Monsieur Christian LANGARD Représentant de la Communauté de Communes aux collègues GEMAPI et Animation du SMBVA.

PROPOSE aux collègues GEMAPI et Animation la candidature de Monsieur Christian LANGARD pour siéger en tant que délégué GEMAPI et Animation au Comité Syndical du SMBVA.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES ŒUVRES ENTRE LA FAMILLE DE MONSIEUR RENE PRESTAT ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Monsieur le Président propose aux délégués la signature d'une convention de prêt pour la mise à disposition des œuvres de Monsieur René PRESTAT.

Celles-ci devront être entreposées dans des lieux sécurisés et devront être assurées auprès d'un organisme.

Entendu cet exposé,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Président à signer une convention de mise à disposition des œuvres avec la famille de Monsieur René PRESTAT.

OPERATIONS PROGRAMMEES D'AMELIORATION DE L'HABITAT - OPTION « SUPPLEMENT CONSEIL TRAITEMENT HABITAT/VACANCE DANS LE CADRE DU PROGRAMME PETITES VILLES DE DEMAIN »

Vu la délibération communautaire n°2021-40 du 8 avril 2021 portant lancement d'un groupement de commande à l'échelle du PETR Othe-Armançe pour la réalisation d'opérations programmées d'amélioration de l'habitat ;

Dans le cadre du suivi-animation des Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), la Commission d'Appel d'Offres du PETR a choisi de retenir le cabinet URBAM CONSEIL.

La mission durera 3 ans minimum, avec une tranche conditionnelle de 2 ans supplémentaires.

Un avis est demandé sur l'option « Supplément conseil traitement habitat/vacance dans le cadre du programme Petites Villes de Demain » (Chaource et Ervy-le-Châtel).

URBAM CONSEIL prévoit une exploitation du fichier LOCAV (logements vacants), un travail de terrain exhaustif sur les trois communes Petites villes de demain, des enquêtes auprès des propriétaires des immeubles identifiés ainsi qu'un accompagnement des 3 communes dans la définition d'une stratégie adaptée.

Cette option engendre un surcoût financier pour la Communauté de Communes.

Surcoût financier de cette option sur toute la durée de la mission (3+2 ans) :

• Pour la CC du Pays d'Othe (lot 1) :

Mission de base : 165 340 € HT d'honoraires sur 5 ans

Avec option PVD : 182 890 € HT ---> Surcoût de 17 550 € (Aix-Villemaur-Palis)

• Pour la CC du Chaourçois Val d'Armançe (lot 2) :

Mission de base : 171 800 € HT d'honoraires sur 5 ans

Avec option PVD : 190 100 € HT --> Surcoût de 18 300 € (Chaource + Ervy-le-Châtel)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

REFUSE de retenir l'option « Supplément conseil traitement habitat/vacance dans le cadre du programme Petites Villes de Demain » (Chaource et Ervy-le-Châtel).

FRICHE INDUSTRIELLE CHEMIN DE LA LAME A CHAOURCE

Vu la délibération communautaire n°2019-48 du 24 juillet 2019 portant acquisition d'un ensemble d'actifs immobiliers Chemin de la Lame à Chaource, notamment la parcelle cadastrées n°3 d'une contenance de 29 892 m²,

Vu le projet d'implantation d'une entreprise (Chloé Industries – La Rivière de Corps) sur une partie de ce terrain,

Monsieur le Président présente un projet de découpage parcellaire du terrain cadastré AO n°3 afin de pouvoir vendre l'ensemble immobilier sur une parcelle d'environ 18 700 m². Cet ensemble immobilier est composé :

- ✓ D'un bâtiment principal de 4 700 m² HON environ, élevé d'un simple rez-de-chaussée ;
- ✓ Sur l'avant du bâtiment principal, une partie bureau de 120 m² HON environ, élevé d'un simple rez-de-chaussée et composé de deux bureaux et de sanitaire ;
- ✓ Un deuxième bâtiment, de type préau, de 500 m² environ, édifié le long de la limite de propriété à droite du bâtiment principal, élevé d'un simple rez-de-chaussée ;
- ✓ En fond de parcelle, un troisième bâtiment de 150 m² environ, anciennement à usage de garage et d'atelier, élevé d'un simple rez-de-chaussée.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Président à procéder à la vente de l'ensemble immobilier, tel que présenté, sur une parcelle d'une contenance d'environ 18 700 m², au prix de 100 000,00 € (cent mille euros).

AUTORISE le Président à engager les démarches auprès d'un géomètre pour réaliser le découpage parcellaire.

AUTORISE le Président à engager toutes les démarches utiles à la réalisation de la vente et à signer toutes les pièces nécessaires.

SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION AVEC PROMESSE DE BAIL EMPHYTEOTIQUE POUR L'IMPLANTATION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE LAGESSE

Monsieur le Président expose que la société LUXEL filiale du groupe EDF Renouvelables a sollicité la Communauté de Communes du Chaourçois pour l'implantation d'un parc photovoltaïque sur les parcelles : ZD 99 et 103 sur la Commune de Lagesse au lieu-dit : « La Haie Brunau », propriétés de la Communauté de Communes.

Il est précisé qu'à ce jour seule la société LUXEL a manifesté son intérêt pour ce type de projet.

Vu la convention de mise à disposition avec promesse de bail emphytéotique,

Considérant la volonté de la Commune de Lagesse et de la Communauté de Communes de promouvoir les énergies renouvelables sur son territoire,

Considérant que ce projet s'intègre idéalement dans le développement économique local et que les équipements installés sont temporaires et réversibles,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE la société LUXEL à implanter un parc photovoltaïque au sol sur les parcelles ZD 99 et 103 situées sur la commune de Lagesse,

ACCEPTE l'ensemble des termes et clauses de la convention de mise à disposition avec promesse de bail emphytéotique,

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention de mise à disposition avec promesse de bail emphytéotique et tous documents relatifs à cette affaire.

AUTORISATION DU PRESIDENT A SIGNER LE MARCHE D'EXPLOITATION DES DECHETTERIES COMMUNAUTAIRES A COMPTER DU 1^{ER} MARS 2022.

Le Président présente aux délégués le marché d'exploitation des déchetteries communautaires à compter du 1^{er} mars 2022.

Les prestations concernent :

Lot 1 :

- Gardiennage du site et accueil du public,
- Enlèvement, transport et traitement/valorisation des déchets verts, du bois, des cartons, de la ferraille, des encombrants et des pneumatiques

Lot 2 :

- Enlèvement, transport et traitement des déchets diffus spécifiques hors filières REP.

Le démarrage effectif des prestations de collecte est fixé au 1^{er} mars 2022, pour une durée de 2 ans + 1 an + 1 an.

Le Président rappelle à l'assemblée que la date de remise des offres était fixée au 21 juillet 2021 à 12h00.

Les critères de jugement des offres étaient les suivants :

Prix : 50 % - Technique : 40 %. – Développement Durable : 10%.

Concernant la remise des offres :

Lot 1 : 1 réponse
COVED (Groupe PAPREC)

Lot 2 : 2 réponses
EDIB (Groupe VEOLIA)
RECYDIS (Groupe PAPREC)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération communautaire n°2021-20 du 2 mars 2021 autorisant le renouvellement du marché d'exploitation des déchetteries avec l'assistance du cabinet Envirec.

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres en date du 7 septembre 2021,

Entendu cet exposé,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré,

VALIDE, à l'unanimité, l'avis de la commission d'appel d'offres du 7 septembre 2021.

AUTORISE, à l'unanimité, le Président à signer le marché avec l'entreprise attributaire du marché dans les conditions suivantes :

- avec la société **COVED** (Groupe PAPREC) pour le **lot 1 du marché d'exploitation des déchetteries**, pour un montant estimatif total sur la durée du marché de 1 314 905,50 € TTC.
- avec la société **RECYDIS** (Groupe PAPREC) pour le **lot 2 du marché d'exploitation des déchetteries**, pour un montant estimatif total sur la durée du marché de 105 187,59 € TTC.

AUTORISE le Président à signer toutes pièces se rapportant au présent dossier.

AUTORISATION DU PRESIDENT A SIGNER LE MARCHE DE COLLECTE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

Le Président présente aux délégués le marché de collecte des déchets ménagers et assimilés à compter du 3 janvier 2022.

Les prestations concernent :

Lot 1 : collecte au porte à porte – Om & sélectif

- Om >> 1 fois par quinzaine sauf centres bourgs de Chaource et d'Ervy le Châtel collectés en C1 ;
- Sélectif >> Mélange en extension de consignes de tri en C1/2 sauf centres bourgs de Chaource et d'Ervy le Châtel collectés en C1 ;
- Intégration des fréquences particulières (Lycée, ...).

Lot 2 : collecte du verre en points d'apport volontaire

- Option de lavage des bornes ;
- Option de déplacement/mise en place/retrait des bornes.

Le démarrage effectif des prestations de collecte est fixé au 3 janvier 2022, pour une durée de 4 ans + 1 an + 1 an.

Le Président rappelle à l'assemblée que la date de remise des offres était fixée au 21 juillet 2021 à 12h00.

Les critères de jugement des Offres étaient les suivants :

Lot 1 : Prix : 40 % - technique : 45 % - DD : 10% - qualité mémoire : 5 %

Lot 2 : Prix : 50 % - technique : 40 % - DD : 5 % - qualité mémoire : 5 %

Concernant la remise des offres :

Lot 1 : 2 réponses

ECT Collecte

COVED (Groupe PAPREC)

Lot 2 : 1 réponse

MINERIS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération communautaire n°2021-20 du 2 mars 2021 autorisant le renouvellement du marché de collecte des déchets ménagers et assimilés avec l'assistance du cabinet Envirec.

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres en date du 7 septembre 2021,

Entendu cet exposé,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré,

VALIDE, à l'unanimité, l'avis de la commission d'appel d'offres du 7 septembre 2021.

AUTORISE, à l'unanimité, le Président à signer le marché avec l'entreprise attributaire du marché dans les conditions suivantes :

- avec la société **COVED** (Groupe PAPREC) pour le **lot 1 du marché de collecte des déchets ménagers et assimilés**, pour un montant estimatif total sur la durée du marché de 2 448 670,81 € TTC.
- avec la société **MINERIS** pour le **lot 2 du marché de collecte des déchets ménagers et assimilés**, pour un montant estimatif total sur la durée du marché de 221 212,40 € TTC.

AUTORISE le Président à signer toutes pièces se rapportant au présent dossier.

COMMISSIONS

Commission Services à la Personne

Monsieur HUPFER présente les statistiques du suivi d'activité de la structure France Services à Chaource : 601 demandes entre le 1^{er} février et le 31 août 2021, soit une moyenne de 4 visites par jour. La thématique des impôts est en première position des demandes des usagers. Les dossiers liés également à l'Assurance Maladie, l'ANTS et la CARSAT mobilisent principalement le personnel. La durée moyenne d'accompagnement est d'environ 30 min.

Commission Eau

Monsieur DELCHER fait un état de l'avancement des travaux de restauration en cours et à venir.

Le circuit pédestre de Davrey passe sur la route et pose un problème lié à la sécurité : aménagement éventuel à prévoir dans le lavoir.

Commission Bâtiments

Monsieur HUPFER informe les délégués de l'avancement du projet de structure d'accueil petite enfance à Chamoy. L'ABF a fait parvenir des prescriptions concernant la préservation de l'actuelle cheminée. Il n'est pas envisageable de la conserver et de la remettre en état. En lien avec le cabinet JUVENELLE, un courrier sera envoyé en ce sens en réponse aux services de l'UDAP Aube.

Des devis sont en cours d'étude concernant la réparation du système de chauffage radiant au gaz du COSEC de Chaource.

Commission Tourisme et Culture

L'OTOA n'a pas souhaité maintenir l'exposition Manu COSTA « Créations impressionnistes » en raison des contraintes liées au pass sanitaire. L'exposition sera donc organisée dans la salle communautaire, 19 rue des Roises, à Chaource le samedi 25 septembre et le dimanche 26 septembre 2021.

Le 18 septembre 2021, une partie des acteurs du projet Raid bulles (300 km de pistes dédiés au VTT dans l'Aube) et des élus du territoire se réuniront à Etourvy. Monsieur Guy GALLOPIN (Association Vélo Sport en Pays d'Armanche) s'est rapproché des offices de tourisme de la côte des Bar, des pays d'Othe-Armanche et de Troyes pour redorer le blason du VTT dans l'Aube en créant une boucle de 300 km.

Monsieur HURPEAU a demandé à l'OTOA un bilan de la saison touristique. La commission Tourisme se réunira prochainement.

Monsieur HURPEAU et Monsieur ANXIONNAZ présentent l'application Panneau Pocket qui permet de recevoir en temps réel sur le téléphone des notifications que la collectivité publie. Il s'agit d'un système d'alerte et d'information des habitants. Les délégués acceptent à l'unanimité que la CCCVA adhère à ce service.

Commission Communication

Madame MARTINOT rappelle le mail envoyé à toutes les communes pour déterminer si elles ont des sites remarquables ou autres objets remarquables, afin de réaliser une vitrine du territoire dans le prochain bulletin. Sa publication est prévue pour la fin de l'année. Madame MARTINOT invite les communes à y répondre dès que possible.

Commission Ressources Humaines

Madame MARQUAIS évoque la démission de Madame Laurence PIMENT, adjoint administratif communautaire, qui était mise à la disposition du PETR.

Madame CAPPE a sollicité un temps partiel de droit à 80% pour élever son enfant. Cette demande est effective à compter du 1^{er} septembre.

Madame BOBENRIETH effectuera une formation sur le logiciel de la taxe de séjour pour assurer la gestion du service. La proposition financière de 3 D Ouest est de 1 200 € TTC.

Commission Environnement

Monsieur Gilles DE COCKBORNE présente sa démission en qualité de Président de la Commission Environnement. Il évoque des problèmes de rotation des bennes les jours d'ouverture de la déchèterie, le trop grand nombre de voitures qui accèdent, le non-respect des mesures sanitaires, le résultat du tri catastrophique cet été. Il souhaite que les mairies soient facturées au titre de la REOM.

Commission Economie et Aménagement du Territoire

La Région Grand Est peut mettre à disposition des associations et collectivités du matériel (stands, podium, acoustique, etc...) à condition de l'assurer. La mutualisation de ce matériel est organisée pour les départements de l'Aube, la Marne et la Haute Marne. Monsieur BATAILLE doit rencontrer les services de la Région pour obtenir plus de renseignements.

Monsieur BATAILLE évoque la nécessité de faire réaliser des fouilles archéologiques préventives sur le terrain de la Croix Boudriot à Ervy-le-Châtel (env. 6 ha). Le coût est estimé à 30 000,00 €.

Intervention de Madame DELELIGNE, Conseillère Départementale

Madame DELELIGNE annonce la réélection de Monsieur Didier LEPRINCE en qualité de Président à l'Agence Départementale du Tourisme de l'Aube en Champagne.
Elle sera présente aux réunions organisées par les collèges, les EHPAD et la CCCVA.

La séance est levée à 22h25.

Le Président,
COMMUNAUTÉ
du Chaourçois et
du Val d'Armanche
Jean-Michel HUPFER
DE COMMUNES

Le secrétaire de séance

Didier HENAUULT